

Communiqué de presse
Paris, le vendredi 4 mars 2022

**Collecte et recyclage des déchets de l'agrofourriture :
A.D.I.VALOR et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
signent la prorogation de l'accord-cadre au SIA**

Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et Christophe Grison, président de l'éco-organisme A.D.I.VALOR, ont signé la prolongation de l'accord-cadre de 2018 pour la période 2022-2024 au Salon International de l'Agriculture, ce jeudi 03 mars 2022.

2018-2021 : une contribution positive au volet agricole de la feuille de route pour l'économie circulaire (FREC).

L'accord-cadre est inscrit dans l'axe 3 « mieux prévenir et mieux gérer les déchets agricoles » du volet agricole de la FREC.

L'accord initial visait en priorité à approfondir la collaboration entre A.D.I.VALOR et les services du Ministère pour améliorer les pratiques pour mieux prévenir et gérer les déchets issus des exploitations agricoles.

Le bilan de la première période, évalué durant l'été 2021, est largement positif avec :

- La progression constante des résultats obtenus pour la collecte et la valorisation des intrants agricoles en fin de vie, malgré les perturbations causées par la crise sanitaire sur l'activité et la santé économique des entreprises du secteur ;
- La mise en œuvre, par A.D.I.VALOR et ses actionnaires, de nouvelles solutions de collecte et de recyclage d'emballages et de plastiques agricoles ;
- La mise en place d'actions de sensibilisation à la prévention et à la gestion des déchets dans les établissements d'enseignement agricole ;
- La mise en place d'organisations locales de collecte dans les DOM : Réunion, Guadeloupe et Martinique.

Christophe Grison, président d'A.D.I.VALOR : « *C'est en intensifiant la collaboration entre toutes les parties prenantes, avec le soutien des services du Ministère, que nous pourrons être acteurs moteurs du développement de l'économie circulaire et mieux prévenir et gérer les déchets issus des exploitations agricoles.* »

2022-2024 : une coopération renforcée et de nouveaux engagements

Un consensus s'est dégagé pour proroger l'accord-cadre sur la période 2022-2024 et approfondir les coopérations engagées.

Plusieurs axes de progrès complémentaires ont été identifiés, notamment :

- Une meilleure prise en compte du **critère de prévention et gestion des déchets de l'agrofourniture** dans différents référentiels de certification ;
- La mise en place, auprès des établissements d'enseignement agricole, de matériel pédagogique et de journées de **sensibilisation au tri, à la collecte et au recyclage des déchets de l'agrofourniture** au niveau inter-régional ;
- Une étude sur la faisabilité de collecter des données sur le **réemploi ou la réutilisation des déchets d'agrofournitures** dans le cadre de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) ;
- L'encouragement **d'innovations et d'actions de développement** qui visent à réduire les impacts environnementaux et économiques liés à la gestion des intrants en fin de cycle de vie, notamment par :
 - La mise en place d'un groupe de travail pour étudier la possibilité de compenser le carbone lié à l'activité de gestion des déchets agricoles ;
 - La réalisation d'un guide pratique de sensibilisation à la prévention de la production de déchets et à la réutilisation en agriculture ;
 - La mise en œuvre d'actions, outils, méthodes visant à faciliter la gestion des déchets issus des exploitations agricoles, sans solution de collecte ou de valorisation ;
 - Une sensibilisation auprès des agriculteurs sur l'intérêt d'employer des plastiques biodégradables pour certaines cultures.

Pour une agriculture française compétitive et à haute valeur ajoutée

Prévenir et recycler les déchets d'activités participent à l'engagement d'une production agricole de qualité, à haute valeur environnementale, sans nuire à sa compétitivité.

Les résultats de collecte et de recyclage¹ font de la ferme France une référence reconnue au niveau européen et mondial.

Christophe Grison se réjouit que, dans le cadre du plan stratégique national, qui régira en France les futures aides PAC pour la période 2023-2027, le recyclage des déchets d'agrofournitures pourrait être pris en compte pour donner droit aux aides des « éco-régimes » : *« L'économie circulaire rentre de plein pied dans les politiques agricoles. Nous resterons attentifs à ce que nos efforts donnent une plus grande valeur ajoutée à nos productions. Les efforts des agriculteurs pour limiter et valoriser au mieux leurs déchets doivent être soutenus par les dispositifs d'aide actuels et futurs ».*

« Depuis 20 ans, A.D.I.VALOR n'a cessé de progresser en matière de gestion des déchets d'agrofournitures, et affiche aujourd'hui un taux de 90 % de recyclage des emballages vides et des plastiques usagés collectés. C'est remarquable. Nous sommes fiers aujourd'hui de savoir que la Ferme France est exemplaire en Europe, et plus largement dans le monde, en matière de gestion des déchets. Un grand merci donc à A.D.I.VALOR pour cela ! » a déclaré Julien DENORMANDIE, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

¹ En 2021, 89 000 tonnes d'emballages et plastiques usagés ont été collectées via la filière A.D.I.VALOR, recyclées à plus de 90%.

A propos d'A.D.I.VALOR

A.D.I.VALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles) est une **initiative volontaire et collective de l'ensemble de la profession agricole** depuis 2001.

300 000 agriculteurs trient, préparent et apportent leurs emballages et plastiques usagés.

1 300 opérateurs de collecte (principalement coopératives et négociants agricoles) déploient des moyens humains et logistiques pour la bonne réalisation des collectes.

Plus de **350 metteurs en marché, industriels ou importateurs**, contribuent au financement de la filière, via une éco-contribution spécifique.

Pour en savoir plus : www.adivalor.fr, [LinkedIn](#), [Twitter](#), [Facebook](#)

Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie

01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Service de presse d'A.D.I.VALOR

Agence Communicante

Sarah TALEB – sarah.taleb@communicante.fr – 06 73 80 93 65

Caroline CHADAL – caroline.chadal@communicante.fr – 06 78 34 98 53